RÈGLEMENT DE LA RUN FOR PLANET

7ème édition - 4 Avril au 13 juin 2027

Le présent règlement s'applique à l'édition 6 de la Run for Planet Connectée.

Article 1 - Organisation

La Run For Planet est une course solidaire éco-conçue organisée par ETHICS EVENT, dénommé « l'Organisateur » dans le présent règlement. Le siège social est situé 62 avenue des fauvettes 91 260 Juvisy sur orge.

Les participants peuvent contacter Ethics Event pour toute demande d'information complémentaire au présent règlement via le formulaire disponible sur le site internet www.runforplanet.fr ou par mail à contact@runforplanet.fr.

Article 2 - Définition

La Run for Planet est la première course française éco-conçue organisée pour la planète. Elle a pour objectif de sensibiliser le grand public aux défis écologiques, sociaux et éthiques. Elle est organisée au profit de cinq associations qui agissent pour la présentation du vivant et l'environnement.

Article 3 - Dates

L'événement se déroulera du 4 avril 2027 au 13 juin 2027

Deux parcours sont possibles :

- un 5 kilomètres
- un 10 kilomètres

En choisissant le parcours adapté à ses capacités physiques et à ses envies, chaque participant peut soutenir la cause qui lui tient à cœur.

Article 4 - Consignes de sécurité sur le parcours

Il est important que chaque participant respecte strictement le code de la route.
Les coureurs devront cohabiter avec les usagers habituels. Merci d'avance
de respecter les autres usagers.

Chaque participant est responsable de ses actes. Les participants participent sous leur seule responsabilité. Tout Participant, peu importe le format d'inscription sélectionné, déclare avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour participer à l'Évènement. Il est expressément indiqué que les personnes inscrites participent à l'Événement sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 5 - Modalités et prix d'inscription 2027

Les inscriptions à l'épreuve se font via le formulaire d'inscription en ligne accessible sur le site www.runforplanet.fr.

Toute personne devra renseigner sur ce formulaire ses nom, prénom, date de naissance et adresse mail. Une confirmation électronique sera envoyée par mail lors de l'inscription.

Article 6 - Associations bénéficiaires et montants des dons reversés

Chaque participant pourra soutenir une association en cochant l'une des quatre associations suivantes au moment de son inscription.

- La Ligue Protectrice des Oiseaux - LPO
- Sea Shepherd France
- Médecins du Monde
- L214 - Éthiques & Animaux
- Planète Urgence

Le montant reversé sur chaque inscription est de 3€

Chaque participant pour ajouter un don pour l'association sélectionnée.

Article 7 - Engagement

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Revente de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur.
La cession de dossard à un tiers est strictement interdit.

Transfert de dossard avec accord organisateur

L'inscription est ferme et définitive mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'Organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance}

Article 8 - Récompenses

Une remise protocolaire sera effectuée pour les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes des deux distances proposées sous réserve de présentation d'un justificatif de performance.

Article 9 - Lutte anti-dopage

Les participants à la Run For Planet s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 10 - CNIL

Ethics Event s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'utilisateur et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.
Les informations recueillies auprès des utilisateurs sont enregistrées et utilisées par Ethics Event pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations et/ou offres d'Ethics Event , et pour ceux qui en ont manifesté leur accord lors de la création de leur compte, pour leur adresser des informations et offres des partenaires d'Ethics Event. Ethics Event pourra être amené à transférer de manière sécurisée à des tiers, certaines données, notamment personnelles, pour assurer l'accomplissement de tâches nécessaires au traitement des commandes, pour assurer la livraison de biens et la réalisation de prestations, pour lutter contre la fraude et plus généralement toute activité pénalement répréhensible, pour certains aspects du service après-vente. Ethics Event pourra également communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales ou règlementaires.
En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004- 801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'utilisateur dispose gratuitement d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui le concernent. Pour exercer ses droits, l'Utilisateur peut, à tout moment, en faire la demande en envoyant un courrier électronique à l'adresse contact@runforplanet.fr ou en écrivant à :

Ethics Event
Run For Planet
62 Avenue des fauvettes
91 260 Juvisy sur orge

Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.
Les données de l'internaute sont hébergées soit par Ethics Event soit par tout sous-traitant de son choix pour la stricte exécution de ses obligations. Ces données sont conservées conformément à la loi « Informatique et Libertés » précitée pendant une durée justifiée par la finalité du traitement. Le traitement des données collectées a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Article 11 - Information sur l'épreuve par courrier électronique

L'inscription à la Run For Planet implique pour le participant la réception de courriers électroniques d'informations en amont de la date du déroulement de l'épreuve. Ces courriers permettront notamment aux participants de recevoir toutes les informations pratiques nécessaires pour la préparation et le bon déroulement de l'épreuve.

Article 12 - Acceptation du règlement

La participation à la Run For Planet implique, pour chaque participant, l'acceptation expresse du présent règlement.

Article 13 - Loi applicable et litige

Toute réclamation doit être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro de dossard et adressée au siège de la société organisatrice dans un délai de trente jours après la proclamation des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 14 - Renseignements

Organisation « Ethics Event » - 62 avenue des fauvettes 91 260 Juvisy sur orge
Contact : contact@runforplanet.fr - Site internet : www.runforplanet.fr